

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 012-1125/15/CC

■ Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne. Approbation de la procédure de modification n°3.

DUFSV 15/13278/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2014, la commune d'Ensuès-la-Redonne a demandé à la Communauté Urbaine d'engager une procédure de modification du plan local d'urbanisme, afin d'une part de définir le projet urbain de la commune sur le secteur d'entrée de ville, situé quartier « Les Coulins », et d'autre part, de prendre en compte les mesures qui sont applicables depuis la promulgation de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) adoptée le 24 mars 2014, qui a modifié le droit de l'urbanisme.

De plus, il s'agit d'intégrer au PLU, l'ordonnance gouvernementale n°2011-1539 du 16 novembre 2011 instaurant un nouveau mode de calcul pour les surfaces prises en compte dans les droits à bâtir et de mettre à jour les annexes du plan local d'urbanisme.

Conformément au projet d'aménagement et de développement durable du PLU (PADD), la commune souhaite assurer un développement équilibré et maîtrisé en répondant aux objectifs de mixité sociale sur son territoire, mais aussi, répondre à l'adoption du 18 janvier 2012 de la loi relative à la mobilisation du foncier en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

Par arrêté du 13 novembre 2014, le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a engagé la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne, suite à la délibération du Conseil de Communauté du 9 octobre 2014.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure, par arrêté du 11 mars 2015.

L'enquête publique s'est déroulée au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie d'Ensuès-la-Redonne, du lundi 23 mars 2015 au vendredi 24 avril 2015 inclus.

Au vu des registres d'enquête, le commissaire enquêteur, a émis un avis favorable assorti de deux recommandations :

- L'une préconisant que Marseille Provence Métropole mette en œuvre une étude hydraulique pour le risque inondation à l'aval du secteur des Coulins et plus généralement sur toute la commune. Il est rappelé qu'une telle étude a été réalisée par le bureau BCEOM sur le territoire de la commune, pour l'élaboration du schéma directeur pluvial communautaire et que les résultats ont été pris en compte pour la détermination des zones inondables lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2007. Un schéma d'assainissement pluvial a également été réalisé par la commune, mis à jour en avril 2014.
- L'autre concernant le risque incendie qui préconise que le service départemental d'incendie et secours soit consulté à l'occasion du permis de construire et détermine au mieux tous les équipements de défendabilité nécessaires (accès, hydrants, autres...).

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015

En conséquence, suite à la demande du Conseil Municipal de la commune d'Ensuès-la-Redonne qui a délibéré le 25 juin 2015, il convient que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°3 du plan local d'urbanisme d'Ensuès-la-Redonne.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le plan local d'urbanisme d'Ensuès-la-Redonne en vigueur ;
- La délibération du Conseil Municipal d'Ensuès-la-Redonne du 2 octobre 2014, demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la modification n°3 du plan local d'urbanisme ;
- La délibération n°AEC 008-463/14/CC du Conseil de Communauté du 9 octobre 2014, engageant la modification n°3 du plan local d'urbanisme d'Ensuès-la-Redonne ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, n°14/743/CC du 13 novembre 2014, engageant la modification n°3 du plan local d'urbanisme d'Ensuès-la-Redonne ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, n°15/136/CC du 11 mars 2015, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme ;
- L'avis favorable du commissaire enquêteur du 21 mai 2015, sur le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme ;
- La délibération du conseil municipal d'Ensuès-la-Redonne du 25 juin 2015, donnant un avis favorable à l'approbation du projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme.
- La note de synthèse diffusée aux Conseillers Communautaires.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la modification n° 3 du plan local d'urbanisme d'Ensuès-la-Redonne afin de définir le projet urbain de la commune sur le secteur d'entrée de ville, situé quartier Les Coullins, de prendre en compte les mesures qui sont applicables depuis la promulgation de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), d'intégrer l'ordonnance gouvernementale n°2011-1539 du 16 novembre 2011 instaurant un nouveau mode de calcul pour les surfaces prises en compte dans les droits à bâtir et de mettre à jour les annexes du PLU.
- Que le projet de modification ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ; qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances.
- Que suite à l'enquête publique et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, la modification n°3 du plan local d'urbanisme d'Ensuès-la-Redonne est prête à être approuvée.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 15 Juillet 2015

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ensues-la-Redonne telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée - Urbanisme
PLUi - Aménagement communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire,

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER